

NOS ACQUIS SYNDICAUX

[Covid-19]

17 avril 2020



POUR PÉRENNISER L'ACTIVITÉ

- ✓ Reconnaissance du caractère prioritaire de l'agriculture et de l'ensemble de la chaîne alimentaire
- ✓ Garantie de la sécurité et de la protection de tous : commandes groupées de masques de protection + maintien de l'approvisionnement en Equipements de Protection Individuelle (EPI) phytos
- ✓ Identification et maintien des activités prioritaires liées à la santé animale et aux activités vétérinaires
- ✓ Mise en place de la plateforme Wizifarm et lien avec l'ANEFA pour mettre en relation employeurs et employés
- ✓ Possibilité pour les salariés de cumuler activité partielle et contrat de travail pour inciter à aller travailler comme saisonnier agricole
- ✓ Maintien de la possibilité de recours à la main d'œuvre étrangère + prolongation des contrats pour les travailleurs étrangers déjà présents



POUR MAINTENIR LES DÉBOUCHÉS

- ✓ Réouverture des marchés grâce à la mise en place d'un protocole sanitaire
- ✓ Reconnaissance des plants potagers comme produits de première nécessité + vente de produits horticoles dans les jardineries ayant un rayon animalerie
- ✓ Maintien de la vente à la ferme en drive
- ✓ Pression sur les Grandes et Moyennes Surfaces pour mettre en avant l'Origine France :
 - des fruits et légumes, en particulier ceux fortement concurrencés par les produits importés (fraises, asperges, salades...)
 - des produits dont la consommation est très liée à la période de Pâques (agneaux, chevreaux...)
 - de certaines filières très impactées par la fermeture de la RHD (fromages AOP, caille, canard, lapin...)



POUR ASSOUPLIR LES CONTRAINTES

- ✓ Report de la date limite de déclaration PAC au 15 juin sans pénalité pour les aides surfaciques tout en préservant les paiements au 16 octobre
- ✓ Flexibilité européenne : augmenter les avances PAC à 70 % pour les aides du 1^{er} pilier et 85 % pour les aides du 2nd pilier et réduction des contrôles sur place à 3 % au lieu des 5 % habituel + possibilité
- ✓ Signes de qualité : suite à l'arrêt des contrôles de certification, extension de certificats automatiques pour les agriculteurs sous SIQO et en bio + extension avec contrôle de documents pour ceux en attente de certification ou conversion bio ou souhaitant faire certifier des parcelles/animaux
- ✓ Actes notariés possibles par voie électronique
- ✓ ZNT : application des réductions de distances permises par les chartes dès le dépôt en préfecture
- ✓ Attestation de déplacement pérenne pour les agriculteurs pour simplifier les démarches
- ✓ Prolongation de deux mois des certiphytos et « des certificats de compétence du personnel des abattoirs », certificats de compétence concernant la protection des animaux qui arrivaient à échéance pendant la période de confinement
- ✓ Energies renouvelables : obtention de délais sur la mise en œuvre et les tarifs permettant la poursuite des projets de méthanisation, de production de biogaz ou d'électricité photovoltaïque



POUR PASSER LE CAP

- ✓ **Reconnaissance des Chambres d'agriculture comme interlocuteur pour le plan gouvernemental d'aides aux entreprises et articulation avec les services emploi, économique et fiscal des FDSEA**
- ✓ **Aides aux entreprises faisant l'objet d'une interdiction d'accueil au public ou en fonction du chiffre d'affaires : fonds de solidarité**
 - Assouplissement des conditions d'éligibilité : baisse du CA de 50 % au lieu de 70 %
 - Non-imposition des aides financières à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu
 - Absence de cotisations et contributions sociales sur les aides financières
- ✓ **Portage par le ministre de l'Agriculture des demandes de mesures de gestion de marché au niveau européen (stockage privé, régulation des volumes, distillation de crise et autres mesures exceptionnelles y compris pour les filières hors OCM unique)**
- ✓ **Portage au Ministre de la nécessité de plans spécifiques pour les secteurs les plus touchés (horticulture, ...)**
- ✓ **Mise en place par l'UE d'un régime d'aide d'Etat temporaire d'un plafond de 100 000 € pour les exploitations agricoles pour 2020 qui vient s'ajouter au plafond déjà existant pour les aides de Minimis**
- ✓ **Plan d'aide aux entreprises et de soutien à l'activité**
 - Report du paiement des cotisations sociales MSA
 - Report du paiement des acomptes d'impôts (IS, PAS)
 - Report de la date limite du dépôt des déclarations fiscales (IS, IR)
 - Remboursement anticipé des crédits d'impôts IS et TVA
 - Possibilité de verser un acompte forfaitaire de TVA
 - Suspension des mensualités en cotisation foncière des entreprises et taxe foncière
 - Remises d'impôts directs pour les entreprises en difficulté
 - Délais de paiement des dettes fiscales et sociales accordés par le Comité consultatif du secteur financier
 - Reports du paiement des factures d'eau, de gaz et d'électricité, et des loyers
 - Accès au fonds de solidarité et aux prêts de trésorerie garantis par l'Etat
 - Activation des mesures de chômage partiel
 - Mobilisation du médiateur des entreprises
 - Mesures spécifiques aux procédures collectives



POUR RELAYER L'INFORMATION

- ✓ **Participation à des réunions quotidiennes avec les ministres de l'Economie, de l'Agriculture et du Travail, hebdomadaire avec le Premier ministre et le Président de la République, pour relayer au quotidien les problèmes rencontrés par les agriculteurs et trouver des solutions adaptées**
- ✓ **Création d'un baromètre des filières en lien avec les Associations spécialisées pour disposer d'une information précise sur la situation des productions**
- ✓ **Mise en place d'une « Foire aux questions » pour répondre aux questions et cas pratiques rencontrés par les agriculteurs**
- ✓ **Conférence de presse hebdomadaire en Visio et sur les réseaux sociaux, réunions régionales hebdomadaires, tournée régionale dématérialisée avec la Présidente et le Secrétaire Général**
- ✓ **Campagne de communication [#onvounourrit](#) pour mettre en avant l'agriculture et le travail des agriculteurs malgré le confinement (Merci pour les 600 photos transmises !)**



La FNSEA, mobilisée à vos côtés : le combat continue !